

Envoyé en préfecture le 29/04/2026

Reçu en préfecture le 29/04/2026

Publié le 30/04/2026

ID : 031-243100138-20260428-BUDGETSIVOM2026-BF



DEPARTEMENT DE LA HAUTE GARONNE

Syndicat Intercommunal A Vocation Multiple De Montesquieu-Volvestre
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL

Séance du 28 avril 2026

Délibération 07 – 04 -2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-huit du mois d'avril à dix-huit heures, le Comité Syndical du S.I.V.O.M., régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie de Montesquieu-Volvestre, sous la présidence de Monsieur Guy BARTHET.

Date de convocation : 21 avril 2026

Présents : O.ANGER ; C.ANGLADE ; G.BARTHET ; L.BLANC ; A.LABORDE ; L.LASSALLE ; P.PEDUSSAULT ; O.RIZZOLA ; C.ROUSSEL-LOPEZ ; D.SOULA ; P.VALS.

Conseillers suppléants représentants leurs conseillers absents : C.BUC ; P.LACAZE.

Absents excusés : J.BAUDINIÈRE ; J.BOURHIS ; C.BREZILLON ; C.CABANAC ; C.DELOR ; J-L.GAY ; .ISRAEL ; H.JORET ; S.RESPAUD.

Secrétaire de séance : Corinne ANGLADE.

Objet : recrutement d'agent non titulaire

Pour le bon fonctionnement du service, Monsieur le Président explique qu'il peut être nécessaire de recourir au recrutement d'agents non titulaires.

Il propose d'autoriser le recrutement d'agents non titulaires sur la base de l'article 3 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, pour :

Article 3 - 1° : besoin lié à un accroissement temporaire d'activité

Article 3 - 2° : besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité

Article 3-1 : remplacement d'agent sur un emploi permanent

Article 3-2 : vacance temporaire d'emploi dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire

Après délibération, le Conseil décide :

Article 1 : d'autoriser le recrutement de personnel non titulaire comme indiqué ci-dessus

Article 2 : les crédits sont prévus au budget

Article 3 : Monsieur le Président est autorisé à signer toutes les pièces s'y rapportant

Délibération prise à l'unanimité des membres présents

Nombre de membres en exercice : 20

Nombre de membres présents : 13

Suffrages exprimés

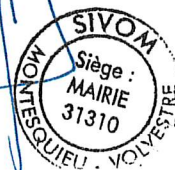
Pour : 13 Contre 0 Abstention : 0

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme

Le Président
Guy BARTHET

La Secrétaire
Corinne ANGLADE



Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Sous-Préfecture
Et publication ou notification du

M Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 ; Téléphone : 05 62 73 57 57 ; Fax : 05 62 73 57 40) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>.